

Bourses du Commerce

II

Les bourses de commerce sont des réunions, sous le patronage du gouvernement, des commerçants, capitaines de navires, agents de change et courtiers. Le résultat des négociations et des transactions qui opèrent dans la bourse détermine le cours du change, des marchandises, des effets publics, et autres dont le cours est susceptible d'être coté.

Toutes les nations commerçantes ont eu des réunions, des assemblées, des établissements, assimilés aux bourses de commerce. Partout, en effet, les hommes livrés aux spéculations commerciales ont senti la nécessité d'un centre commun pour fixer la valeur des marchandises et recueillir les nouvelles d'intérêt général sur le commerce extérieur. La réunion des commerçants, dans le même local, à la même heure, et lorsqu'ils sont tous également préparés à écouter ou à faire des propositions analogues à leur commerce, multiplie les affaires par la facilité des communications qu'ils donnent aux agents intermédiaires circulant au milieu d'eux, par les moyens de concilier en peu de temps les intérêts des parties contractantes.

C'est à la bourse que les avis de toutes les places du monde viennent aboutir, comme en un centre commun, et former un faisceau de lumière qui éveille l'émulation générale. C'est à la bourse que les négociants, appelés journallement en présence les uns des autres, apprennent à se connaître, à s'apprécier, et éprouvent plus fortement le besoin de l'estime de leurs égaux. C'est à la bourse que se forme cette opinion commune qui précise le degré de confiance que mérite chaque négociant, soit de la place même, soit des autres villes de commerce avec lesquelles on correspond; d'où résulte la facilité de mesurer le crédit de manière à rendre moins fréquentes et moins funestes les crises sociales qu'occasionnent les faillites. C'est aux bourses de commerce que les commerçants nationaux et étrangers doivent leur sûreté, leurs connaissances et la rapidité de leurs spéculations, soit sur les effets publics, soit sur le change, soit sur les denrées exotiques ou indigènes. La probité et la bonne foi, âmes des transactions commerciales, sont garanties par la moralité des intermédiaires, depuis que les bourses de commerce sont purgées de cette foule d'agents de change et de commerce qui n'avaient pour vocation que le besoin, pour guide que l'avidité, pour instruction que la lecture des affiches, pour frein que la peur de la justice et pour ressource que la fuite et la banqueroute.

Bilodeau & Renaud

COMPTABLES, AUDITEURS ET
COMMISSAIRES

No 15, rue ST-JACQUES

SPECIALITÉ :

Règlement des Affaires de Faillites

Téléphone 2003

ASSOCIATION DES ÉPICIERS

Assemblée régulière mensuelle tenue au Mechanics' Hall, jeudi le 2 juillet 1891:

Présents: M. Edouard Elliott, président, au fauteuil; M. M. S. Demers, J. E. Manning, B. Connaughton, John Johnston, A. Dionne, D. Ruel, J. J. Robillard, G. Jubinville, P. B. Ménard, L. M. Soucy, W. Corbeil, Jos Paré, J. Lévesque, M. P. Laverty, John Scanlan, S. D. Valières, J. O'Shaughnessy, P. Désormiers, Vital Raby, W. Carignan, et autres.

Le procès verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté.

M. le président présente le rapport du comité nommé pour choisir le site du pique-nique. Le comité est allé à Ste-Rose, qui est une localité très agréable; mais il n'y a qu'une plateforme pour la danse et le reste des constructions devrait être à la charge de l'association; le terrain est inégal et aurait besoin d'être nivelé.

Le comité a ensuite visité Huntington où il a été reçu par le maire qui s'est montré très empressé; on a visité l'emplacement proposé qui est tout à fait splendide; mais, pour y accéder, il faut traverser la rivière Châteauguay, large d'une trentaine de verges peut être. Les citoyens de Huntington offrent de construire à leurs frais un pont temporaire en bois de 4 pieds de large pouvant donner passage à deux personnes de front. Il y a à peu près un tiers de mille du chemin de fer au terrain proposé.

Le comité, avec M. M. Scanlan, Laverty, Manning et Lévesque, est allé aussi à Berthier, où les délégués de l'association ont été très bien reçus par M. Chenevert, député et autres. On les a conduit au manoir seigneurial et M. Cuthbert, le seigneur, a mis à leur disposition le parc du manoir. Ce parc se trouve à un demi mille de la station et à un quart de mille de la ville; on s'est engagé à fournir des voitures, autant qu'il en faudra, pour transporter les excursionnistes de la station au parc pour 5 c. par tête, il y aura aussi des voitures qui transporteront du parc au village pour 10 c. aller et retour. Le parc est magnifique, il y a des allées complètement couvertes par les arbres qui les bordent; l'une d'elle mène directement au village; il y a une piste ombragée pour les courses qui mesure au moins 100 verges en ligne droite.

Le dernier site visité a été l'île Clarke, dans le St-Laurent, entre Côteau Station et Valleyfield. Le terrain est splendide mais il n'y a pas d'arbres, pas d'accès à Valleyfield autrement que par un bateau à vapeur.

M. Demers, en français fit un rapport semblable à celui de M. le président. Il lut à l'assemblée une lettre reçue de M. Cuthbert, le seigneur de Berthier, dans laquelle M. Cuthbert offre de faire faire toutes les constructions dont on aura besoin, plateformes, tables, bancs, closets etc. pour \$50; et promet de

voir à ce qu'il y ait suffisamment de buvettes pour la vente de boissons de tempérance, de sandwiches, pâtisseries etc.

Les autres membres du comité déclarèrent concourir dans les précédents rapports.

La question du prix du voyage étant soulevé, M. Demers dit que le Pacifique demande 75 ou 70 c. il ne se rappelle pas au juste, parce qu'il existe une entente avec le Grand Tronc pour les taux à donner pour les excursions; mais que si le Grand Tronc offre le passage pour l'île Clarke à 60 c. le Pacifique réduira son taux pour Berthier à 60 c. pour les adultes et 30 c. pour les enfants. M. le président dit que le Grand Tronc offre le passage pour l'île Clarke à 60 c. et 30 c.

Après quelque discussion, M. Vital Raby propose, secondé par M. W. Carignan, que le pic-nic ait lieu à Berthier, pourvu qu'on puisse faire des arrangements satisfaisants avec le Pacifique Canadien. M. Connaughton fait remarquer que, si l'on se décide pour Berthier avant de s'arranger avec le Pacifique, ce dernier ne voudra plus faire de concession sur les prix. Il propose donc en amendement, secondé par M. Scanlan, que le comité soit autorisé à choisir entre Berthier, Otterburn Park et Huntington, pourvu que l'on puisse faire des arrangements satisfaisants avec une des compagnies de chemin de fer.

M. Raby ayant accepté l'amendement, ce dernier est adopté à l'unanimité.

On procéda, ensuite à la nomination des membres des différents comités pour le pique-nique, comme suit:

JEUX.

M. John Scanlan, président, M. M. John Johnson, John Dixon, R. S. Auld, A. Labrecque, G. Jubinville, A. Dionne, V. Raby, P. Désormiers, Martin Elliott, H. Viger, M. Lemieux, A. Dumont, T. E. Strong, S. Cormier, J. C. Cusson, I. Fillion.

MUSIQUE ET DANSES.

M. J. Lévesque, président, M. M. W. Corbeil, J. B. V. Daoust, P. B. Ménard, Jos. Garreau, P. Legault, A. A. Labrecque, Z. Goulet, W. Duckworth, A. T. Hodge, M. Sheridan Graham, John Maloney, J. E. Beaudry, F. Filatrault, E. Houle.

RAFRAICHISSEMENTS.

M. J. O'Shaughnessy, président, M. M. S. D. Valières, P. Vanier, S. Demers, P. Désormiers, W. Corbeil, M. Melançon, Toussaint Langevin, Narcisse Lapointe, L. Demuy, J. H. Howard, James E. Manning, M. P. Laverty, Peter Murphy, O. Ricard, Geo. St-Jacques, F. Filatrault, F. X. Chadillon, A. A. Joubert.

ANNONCES ET IMPRESSIONS.

M. Ed. Elliott, président, M. M. A. D. Fraser, John Johnson, André Desjardins, S. Demers, échevin Gauthier, E. A. Painchaud.

CHEMINS DE FER.

M. S. Demers, président, M. M. Thos Gauthier, rue Ste-Catherine, J. O'Shaughnessy, Ferd. Décar, y.

P. Vanier, Camille Lippé, John Johnson, V. Raby, A. Dionne, J. A. Dussault.

FINANCES.

M. Ed. Elliott, président, M. M. J. O. Lévesque, S. Demers, John Scanlan, J. O'Shaughnessy, B. Connaughton.

RÉCEPTION.

M. B. Connaughton, président, M. M. A. D. Fraser, John Robertson, Félix Bigaouette, échevin Gauthier, J. M. Dufresne, A. A. Labrecque.

Il fut ensuite décidé que le secrétaire adresserait des circulaires aux maisons de gros et aux manufacturiers, pour solliciter des souscriptions et des prix.

M. O'Shaughnessy propose, secondé par M. Johnson, qu'une nouvelle circulaire contenant la résolution de Toronto soit distribuée immédiatement aux épiciers.—Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

Renseignements Commerciaux

DIVIDENDES

Dans l'affaire de P. A. Gouin, des Trois-Rivières; troisième et dernier dividende payable à partir du 15 juillet. John Hade, curateur.

Dans l'affaire de François Godbout fils, de St-Aimé; premier dividende payable à partir du 30 juillet. A. A. Taillon, curateur, Sorel.

Dans l'affaire de Lonergan frères, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 20 juillet.

Dans l'affaire de W. Sicotte de Montréal, premier dividende payable à partir du 22 juillet. Chas. Desmarreau curateur.

Dans l'affaire de Arpin et Bergeron; premier et dernier dividende payable à partir du 21 juillet. Chas. Desmarreau curateur.

Dans l'affaire de Kelly frères, de Joliette; premier et dernier dividende payable à partir du 20 juillet. Kent & Turcotte, curateurs.

CURATEURS

Messieurs Royer & Burrage ont été nommés curateurs à la faillite de E. W. Jobin, de Brompton Falls.

M. D. Arcand a été nommé curateur à la faillite de Berti & Tourangeau de Québec.

M. M. C. Millier & J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de Robert Price.

M. M. C. Millier, & J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de C. Lamoureux & Cie, de Coaticooke.

A. W. Stevenson a été nommé curateur à la faillite de G. Lewis & Cie, de Montréal.

M. M. C. Millier & J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de James Millar.

Chas. R. Black a été nommé curateurs à la faillite de Radford Brothers, de Montréal.

M. M. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de Napoléon Leroux, de Mile-End.

M. M. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de Hubert Larose, de Montréal.

M. F. W. Radford a été nommé curateur à la faillite de Perras Feinglass, de Montréal.

FAILLITES

St-Jérome. — M. Jos. C. Lapointe, magasin général, a fait cession de ses biens